

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020

Présents : Thierry BEGUE, Ignatius STEINMANN, Christine SURJIS, Anna MOREAU, Géraldine SOS, Bart RAYMEKERS

Absents : Alexandre CHERRIER

Secrétaire de séance : Christine SURJIS

ORDRE DU JOUR :

- Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipale
- Indemnités Maire et Adjointes
- Commission des Impôts
- Désignation délégués PNR
- Désignation délégués SIS
- Désignation délégués SYDELL
- Désignation délégués SPANC
- Désignation délégués Syndicat Mixte versant de la Têt
- Désignation délégués FRNC
- Questions diverses

Début de séance : 19h15

Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipale : Le centre de gestion demande que la délégation de pouvoir soit consentie au Maire afin de pouvoir assurer le fonctionnement de la Mairie, pouvoir payer les factures....

Il est procédé à la lecture des articles concernant les pouvoirs du Maire sur la préconisation de l'AMF. **Délibération à l'unanimité.**

Indemnités Maire et Adjointes : Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes à compter du 25 mai 2020.

Le Conseil Municipal, accepte de fixer le taux des indemnités de Maire et Adjointes à 17% de l'indice brut 1027, indice majoré 830.

Le Maire, Mr Thierry BEGUE : 3889,40 € soit 661,80 € brut ;

et à 4,05 % de l'indice brut 1027, indice majoré 830 : 3889.40 € soit 175,50 € brut pour les deux adjointes, Mr Ignatius STEINMANN et Mme Christine SURJIS. **Délibération à l'unanimité.**

Commission des Impôts : Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts. Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », **dressée par le conseil municipal.**

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants .

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les 7 élus communaux ouvrent cette proposition, un mail sera envoyé pour trouver les 17 noms manquants. Les personnes proposés sont les suivantes :

M. RAYMAEKERS Bart	Mme ERTEL Ingrid
M. LACOU Jérôme	Mme COTTIN Solange
Mme SURJIS Christine	M. STEINMANN Ignatius
Mme HERNANDEZ Conception	M. MIGNON Vincent
Mme SOS Géraldine	M. SOYRIS Jean-Pierre
M. BOEUF Jean-Jacques	M. COLL Bernard
M. ALIS Bernard	Mme SURJIS Nelly
Mme VENDERMELEN Cornelia	M. ROGER Marc
Mme CJERIGUI Fatima	M. CAMPOS Monique
Mme FONDA Monique	M. ESPINET Laurent
M. KYRIACO François	M. PIERSON Jacky
M. CARGOL Jean-Michel	Mme DEKKER Janet

Désignation des représentants aux commissions extérieures : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de désigner les représentants aux commissions extérieures :

- **PNR :** Ignatius STEINMANN, titulaire
Christine SURJIS, suppléante
- **SIS :** Bart RAYMAEKERS, titulaire
Géraldine SOS, suppléante
- **SYDELL :** Christine SURJIS, titulaire
Bart RAYMAEKERS, suppléant
- **SPANC :** Ignatius STEINMANN, titulaire
Bart RAYMAEKERS, suppléant
- **Syndicat Mixte versant de la Têt :** Ignatius STEINMANN, titulaire
Bart RAYMAEKERS, suppléant
- **FRNC :** Thierry BEGUE, titulaire
Christine SURJIS, suppléante
- **DEFENSE :** Thierry BEGUE

Questions diverses :

- 1) Mur du jardin de Pédro, ruine faramel, une étude est lancée pour évaluer les travaux
- 2) Laurent reprend le travail jeudi 04 juin 2020, le débroussaillage se fera le lundi, jeudi et vendredi.
- 3) Regard de chez Fonda, remettre du goudron pour inverser la pente.
- 4) Idem chez Alain à l'entrée de l'escalier depuis la réfection des voies, les pentes ont été inversés du coup les écoulements ne se font plus.
- 5) Eau d'arrosage chez Fonda : Elle paie l'eau d'arrosage et n'est pas desservie, une étude est en cours pour creuser le long du talus sous le jardin de Jérôme pour rejoindre le regard ou un tuyau passe sous la route.
- 6) Jardin d'enfant : voir la commission jeunesse et faire effectuer un contrôle pour audit du matériel installé.
- 7) Pour les filets des rochers : faire effectuer un devis pour le contrôle
- 8) Logements communaux : un inventaire des travaux sera effectué dans les prochains jours pour avoir une liste exhaustive des travaux à effectuer dans les logements avec en parallèle la comptabilité.
- 9) Etude par la commission développement durable lancé pour l'emploi et la rénovation d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) ;
- 10) L'architecte va nous recontacter pour nous présenter le projet de la maison de la réserve.
- 11) Il va être fait un inventaire du patrimoine non locatif
- 12) Problème de nuisances sonores avec le chantier de la maison KROON, Le conseil municipal interroge les autorités pour plus de renseignements.
- 13) Natura 2000 : refuse que l'on prenne la terre afin de préserver 3 espèces de papillons, les damiers, les cuivrés et Proserpine. Il faudrait voir de prendre la terre à la « carrière » et s'il en manque compléter par la prairie de carbodeill.
- 14) Réflexion sur le tracteur, voir pour le vendre et acheter un tracteur qui servirait mieux.
- 15) Magali va remplacer Maryse 108€ les 7 heures + frais de déplacement. On propose sa venue tout le mois de juin, 1 jours par semaine. **Délibération à l'unanimité.**
- 16) Voir festivité de la st jean et du 14 juillet. Pour la St jean voir avec Urbanya et Conat.

- 17) Centre de loisir va lancer une réunion en juin pour appel à candidature suite à la démission du président et bureau.
- 18) Rapport d'eau, Sébastien Delmas va revenir le 16/07/2020 à 9h30 pour un audit du réseau AEP.
- 19) Une stagiaire du PNR veut venir visiter les bâtiments communaux (mairie et église) pour inventorier les chauves-souris.
- 20) Ignatius et Géraldine vont faire une synthèse du questionnaire. Cette synthèse sera affichée sur le site de Nohèdes. www.nohedes.fr
- 21) R26 travaux pour l'installation de la fibre semaine 26 à compter du 22/06. Tranchée entre ria et Conat et coupure de circulation par tranche de 3h. Les détails des coupures seront définis le 11 juin 2020 à Conat avec les 3 maires et le département.
- 22) Marché du dimanche : Anna va discuter avec Bernard Mignon suite à l'ouverture de la boutique comment peut se combiner le marché du dimanche.
- 23) Pour l'antenne communale voir pour avoir un signal brut afin d'avoir des box branché dessus pour la télévision.
- 24) Il sera demandé au prochain CA de l'AGRNN, l'ouverture de la salle d'exposition durant l'été.
- 25) Exposition Thomas MOREAU, le conseil donne son accord, pour l'utilisation de l'ancienne maison de la Réserve.
- 26) Mettre la déchiqueteuse en état.
- 27) Gilles BARATOUX de CATENER doit nous contacter pour un rendez-vous avec la Cion Développement Durable.

Fin de la séance : 22H30



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOHEDES

Nombre de membres :
en exercice : 7

Date d'envoi de la convocation :
26/05/2020

qui ont pris part
à la délibération : 7

Date d'affichage :
26/05/2020

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le deux juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEGUE Thierry, Maire.

Présents : BEGUE T. / STEINMANN I./ SURJIS C./ MOREAU A. / CHERRIER A. / SOS G./ RAYMAEKERS B.

Secrétaire de séance : SURJIS C.

O B J E T : Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes à compter du 25 mai 2020.

Le Conseil Municipal, accepte de fixer le taux des indemnités de Maire et Adjointes à 17 % de l'indice brut 1027, indice majoré 830 :

- Le Maire, M. BEGUE Thierry : 3889,40 € soit 661,80 € brut ;
et à 4,05 % de l'indice brut 1027, indice majoré 830 : 3889,40 € soit 175,50 € brut pour les 2 adjointes,
M. STEINMANN Ignatius et Mme SURJIS Christine.

Fait et délibéré à NOHEDES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
BEGUE Thierry



REÇU LE
05 JUIN 2020
SOUS-PRÉFECTURE
DE PRADES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOHEDES

Nombre de membres :
en exercice : 7

Date d'envoi de la convocation :
26/05/2020

qui ont pris part
à la délibération : 7

Date d'affichage :
26/05/2020

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le deux juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEGUE Thierry, Maire.

Présents : BEGUE T. / STEINMANN I./ SURJIS C./ MOREAU A. / CHERRIER A. / SOS G./ RAYMAEKERS B.

Secrétaire de séance : SURJIS C.

O B J E T : Commission Communale des Impôts Directs

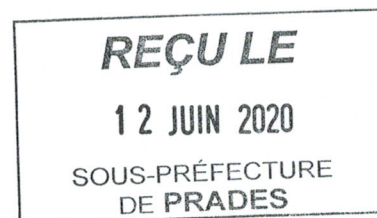
Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Il invite l'Assemblée à délibérer.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

De constituer la commission communale des impôts directs comme suit :

- M. RAYMAEKERS Bart
- Mme ERTEL Ingrid
- M. LACOU Jérôme
- Mme COTTIN Solange
- Mme SURJIS Christine
- M. STEINMANN Ignatius
- Mme HERNANDEZ Conception
- M. MIGNON Vincent
- Mme SOS Géraldine
- M. SOYRIS Jean-Pierre
- M. BOEUF Jean-Jacques
- M. COLL Bernard
- M. ALIS Bernard
- Mme SURJIS Nelli
- Mme VENDERMELEN Cornelia
- M. MARC Roger
- Mme CHERIGUI Fatima
- M. CAMPOS Pedro
- Mme FONDA Monique
- M. ESPINET Laurent
- M. KYRIACO François
- M. PIERSON Jacky
- M. CARGOL Jean-Michel
- M. DEKKER Janet



D'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré à NOHEDES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, BEGUE Thierry

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOHEDES

Nombre de membres :
en exercice : 7

Date d'envoi de la convocation :
26/05/2020

qui ont pris part
à la délibération : 7

Date d'affichage :
26/05/2020

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le deux juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEGUE Thierry, Maire.

Présents : BEGUE T. / STEINMANN I./ SURJIS C./ MOREAU A. / CHERRIER A. / SOS G./ RAYMAEKERS B.

Secrétaire de séance : SURJIS C.

O B J E T : Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnels temporaires

Considérant que le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales propose un service de mise à disposition de personnels en remplacement temporaire auprès des communes qui en font la demande.

Considérant que ce service est de nature à faciliter la continuité du service public.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment en son article 25,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,
Vu les délibérations du Conseil d'Administration du centre de gestion 66 en date des 9 janvier 1990, 10 février 1995, 05 avril 1996, 14 janvier 2002, 30 juin 2004 et du 16 décembre 2009.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De demander le bénéfice des prestations proposées par le Centre de Gestion,

D'autoriser le maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération en tant que de besoin.

Fait et délibéré à NOHEDES, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
BEGUE Thierry



REÇU LE
05 JUIN 2020
SOUS-PRÉFECTURE
DE PRADES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOHEDES

Nombre de membres :
en exercice : 7

Date d'envoi de la convocation :
26/05/2020

qui ont pris part
à la délibération : 7

Date d'affichage :
26/05/2020

SEANCE DU 02 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le deux juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEGUE Thierry, Maire.

Présents : BEGUE T. / STEINMANN I./ SURJIS C./ MOREAU A. / CHERRIER A. / SOS G./ RAYMAEKERS B.

Secrétaire de séance : SURJIS C.

O B J E T : Désignation des représentants aux commissions extérieures

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de désigner les représentants aux commissions extérieures :

- **PNR** : STEINMANN Ignatius, titulaire
SURJIS Christine, suppléante
- **SIS** : RAYMAEKERS Bart, titulaire
SOS Géraldine, suppléante
- **SYDEEL** : SURJIS Christine, titulaire
RAYMAEKERS Bart , suppléant
- **SPANC** : STEINMANN Ignatius, titulaire
RAYMAEKERS Bart , suppléant
- **Syndicat Mixte versant de la Têt** : STEINMANN Ignatius, titulaire
RAYMAEKERS Bart , suppléant
- **FRNC** : BEGUE Thierry, titulaires
SURJIS Christine
- **DEFENSE** : BEGUE Thierry

Fait et délibéré à NOHEDES, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

BEGUE Thierry



REÇU LE

05 JUIN 2020

SOUS-PRÉFECTURE
DE PRADES